



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

La consultation collective a pour objet la mise en place d'un contrat pluriannuel pour la mesure de la qualité de l'air intérieur au lycée des Métiers René Caillié par un organisme accrédité.

ARTICLE 2 : LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Lycée René Caillié

173 Boulevard de Saint-Loup

13011 MARSEILLE

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE CANDIDATURES

Les candidats devront répondre aux conditions énoncées à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 4 : CONTENU DES OFFRES

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

Des variantes peuvent être proposées.

ARTICLE 5 : DETAIL DES PRESTATIONS

L'offre indiquera dans le détail les prestations, les prix, les options proposées.

ARTICLE 6 : PRESENTATION ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats peuvent venir visiter les locaux sur rendez-vous.



Les offres doivent être déposées sur la plateforme www.aji-france.com

Un accusé de réception sera envoyé par l'établissement.

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES Lundi 27 mai 2019 à 12h00.

ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est fixée à 30 jours.

ARTICLE 8 : NEGOCIATION

Ce marché peut faire l'objet d'une phase de négociation entre le pouvoir adjudicateur et les candidats.

ARTICLE 9 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le titulaire du marché sera choisi selon les critères pondérés énumérés ci-dessous :

- Qualité des prestations proposées : 50 %
- Prix : 50 %

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir toute information complémentaire sur ce marché, le candidat peut s'adresser à :

Mme KLEIN

Gestionnaire

Téléphone : 04.91.18.10.06

Fax : 04.91.18.10.14

Courriel : ges.lyc.caillie@ac-aix-marseille.fr